

Nouvelle en DUT CJ à l'IUT Lyon 3

Par **pauline6801**, le **22/08/2014** à **00:41**

Bonjour à tous !

Après avoir obtenu le précieux sésame du baccalauréat (ES) j'ai eu la chance d'être admise au DUT Carrières Juridiques de Lyon 3..

A quelques jours de la rentrée, je viens de finir d'emménager dans mon petit appartement et je vous avoue que j'angoisse un peu pour mon entrée dans le monde des études supérieures.. Personnellement j'envisage le DUT CJ comme une voie plus encadrée, sécurisante et professionnalisante que la fac de droit. Je compte poursuivre mon parcours en L3 de droit, car je souhaite devenir notaire.

Si des étudiants, anciens étudiants du DUT CJ, des notaires ou futurs notaires qui ont fait ce parcours (DUT + fac) lisent ce message je serais ravie que vous me fassiez part de vos expériences, conseils, avis..etc Histoire d'en savoir plus :)

Merci d'avance,
Pauline

Par **Berbisey**, le **22/08/2014** à **09:38**

Slit !

Félicitations pour ton premier diplôme universitaire et pour avoir trouvé un appartement à Lyon (il est là le sésame ^^). Pour ma part, je n'ai suivi qu'un parcours en faculté mais comme tu l'as dit tu vas bifurquer en L3 de l'IUT en Fac et tu as un avantage ! En IUT les cours sont plus encadrés et tu découvres davantage de matière dès la première année ! De mémoire, tu commences le droit du travail en 1ère année alors qu'en fac c'est une matière de L3 ! Tu vas découvrir la joie du notariat et les actes sous seing privé (obscur ? tu découvriras ce que c'est pour ton premier cours d'introduction au droit privé !). Par exemple à l'Université de Bourgogne. Tu dois obtenir une Licence, puis le Master 1 Notariat puis éventuellement le M2 droit processuel en parallèle à l'IEJ (institut d'études juridiques) de Dijon et après tu as encore quelques années dans une école de notariat ...

Sinon tu as un schéma d'étude plus court : BTS clerc de notaire et après tu grimpes en interne ...

J'espère avoir répondu à ta question ^^

PS : Je suis en Master 1 Droit Public, donc rien à voir et je ne suis pas le mieux placé pour

Par Yn, le 22/08/2014 à 10:24

[citation]Par exemple à l'Université de Bourgogne. Tu dois obtenir une Licence, puis le Master 1 Notariat puis éventuellement le M2 droit processuel en parallèle à l'IEJ(institut d'études juridiques)de Dijon et après tu as encore quelques années dans une école de notariat [/citation]

D'où sors-tu ces informations ? L'accès à la profession est bien différent, un M2 est obligatoire.

Le M1 (droit notarial, droit privé général, voire droit des affaires) obtenu, deux voies permettent d'accéder à la profession de notaire :

- La voie "DSN" : M2 droit notarial puis deux années de formation dans lesquelles tu alternes entre l'étude notariale et les cours (3 sem/1sem ; 4j/2j selon les universités).

- La voie "CFPN" (récemment réformée) : M2 autre que notarial, soit en gestion de patrimoine, en droit immobilier, en droit des affaires, etc. puis tu pars sur 31 mois de stage à temps plein assorti de quelques séminaires de formation.

Bref, comme souvent en droit, les études sont longues. Aucune formation n'est meilleure que l'autre, tu deviens notaire au final. Tu es d'abord employé puis viendra un jour (ou pas) le temps de l'association.

[citation]je serais ravie que vous me fassiez part de vos expériences, conseils, avis..etc[/citation]

D'autres sujets traitent déjà des passerelles DUT-Université ([cf. ce topic notamment](#)), et mieux vaut privilégier une inscription à la fac. Pourquoi ?

La raison est purement pragmatique : la majorité des universités refusent la passerelle DUT-L3 et tolèrent seulement une inscription en L2. Autrement dit, tu perds déjà une année et tu obtiendras ta licence en quatre ans.

Les autres enseignants parcourant le forum confirmeront mon propos : une différence de niveau existe entre les étudiants sortant de DUT et les étudiant sortant de L2.

D'après mon expérience, j'ai constaté que mes "étudiants DUT" ont des lacunes importantes en droit des obligations (L2) même s'ils ont une année de plus au compteur et qu'ils ont déjà étudié la matière. Les attentes sont simplement différentes : le DUT ne fait que survoler la matière, l'université va axer les premières années sur la réflexion et la méthode.

[citation]En IUT les cours sont plus encadrés et tu découvres davantage de matière dès la première année ! De mémoire, tu commences le droit du travail en 1ère année alors qu'en fac c'est une matière de L3 ! [/citation]

Etudier trop tôt des matières n'est pas un gage de qualité et peut vite noyer les étudiants. Le droit du travail requiert de nombreuses bases, notamment en droit des contrats, l'étudier sans maîtriser ces bases revient à survoler cette matière très vaste. L'apprentissage du raisonnement et de la méthode est beaucoup plus important, ensuite vient le temps d'acquérir

des compétences pratiques.

Bref, si tu souhaites devenir notaire - filière très sélective, soulignons-le - je t'engage à bifurquer rapidement vers l'université, si possible en L1. D'après ta présentation, tu sembles avoir la chance d'être à proximité de l'excellente faculté de Lyon 3, je t'invite à te renseigner pour les inscriptions.

Bonne lecture, et n'hésite pas si tu as des questions.

Par **Berbisey**, le **22/08/2014** à **14:17**

Citation :

Par exemple à l'Université de Bourgogne. Tu dois obtenir une Licence, puis le Master 1 Notariat puis éventuellement le M2 droit processuel en parallèle à l'IEJ (institut d'études juridiques) de Dijon et après tu as encore quelques années dans une école de notariat

D'où sors-tu ces informations ? L'accès à la profession est bien différent, un M2 est obligatoire.

*

Je tiens ces informations d'un ancien élève qui était venu présenter son parcours lors d'un module "Conférence des métiers" à l'université de Bourgogne en L2.
Y aurait-il une erreur de parcours ?

Par **Yn**, le **25/08/2014** à **10:25**

[citation] Je tiens ces informations d'un ancien élève qui était venu présenter son parcours lors d'un module "Conférence des métiers" à l'université de Bourgogne en L2.

Y aurait-il une erreur de parcours ? [/citation]

Oui, très probablement, il est peu probable, pour ne pas dire impossible qu'un tel parcours permette d'accéder au notariat, cf. les deux voies exposées.

Par **Laure-line**, le **16/05/2019** à **13:42**

Bonjour,

J'ai eu mes résultats parcoursup et j'ai été acceptée au dut CJ de Lyon mais j'aimerais avoir l'avis de certains étudiants pour savoir comment ça se passe, au niveau des cours les matières. Sachant que je suis en terminale S.

Par **fanzy**, le **24/05/2020** à **20:25**

bonjour,

j'entre en DUT carrieres juridiques en septembre a l'université de lyon 3 et j' habite a 30 minutes (en voitures) de lyon .. ma question : est il nécessaire d'avoir un appartement proche de l'université ou est ce que les voyages matin et soir sont faisables ? pourriez vous m'éclaircir sur les heures de cours de ce type de DUT ?

merci